



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 18 août 2014, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

**Sont présents**

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.**

**Sont aussi présents :** Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation des documents et lettres adressées au Conseil municipal
  - 3.4 Comptes
  - 3.5 Soumissions pour un emprunt par billets d'un montant de 225 000 \$ en vertu du règlement 433-14
  - 3.6 Emprunt par billets d'un montant de 225 000 \$ en vertu du règlement 433-14
  - 3.7 Services professionnels pour la vérification comptables pour les années 2014, 2015 et 2016
  - 3.8 Demande pour la tenue d'un BAPE sur l'ensemble du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada
  - 3.9 Demande d'aide financière - Activités Fort béloune
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Autorisation de dépenses pour la construction d'une citerne
  - 4.2 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
  - 4.3 Autorisation de dépenses pour le camion à neige dans le cadre du règlement d'emprunt 428-14
  - 4.4 Contrat de déneigement et déglacage des infrastructures routières - Saison 2014-2015
  - 4.5 Installation de dos-d'âne sur la rue du Collège
  - 4.6 Limite de vitesse sur la rue du Collège
  - 4.7 Lignes de rues - Chemins Taché Ouest et 3e Rang Sud-du-Lac
  - 4.8 Stratégie d'économie d'eau potable - Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable
  - 4.9 Vidange des fosses septiques - Proposition de Campor
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Dossier sur les travaux prévus sur l'écluse
6. Loisirs et Culture
  - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
  - 6.2 Ouverture du Centre des loisirs – Organisation d'activités.



7. Ressources humaines, formation et rencontre (s)
  - 7.1 Rencontres à prévoir
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### 3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JUILLET 2014**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### 3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Correspondance de l'entreprise **Enerfin Québec Inc.** nous informant que depuis 2012, elle développe un projet éolien de 75MW dans les municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Honoré-de-Témiscouata et que depuis le début de l'année, elle travaille dans l'objectif de présenter le projet à l'appel d'offres en cours d'Hydro-Québec.

Certaines des conditions requises pour participer dans un projet étant difficilement compatibles avec leurs critères d'investissement et de gestion de parcs éoliens, **Enerfin Québec Inc.** a décidé, après une analyse approfondie, et vue l'impossibilité de remplir ces conditions, de ne pas présenter d'offre à Hydro-Québec en septembre 2014.

- Reçu une copie conforme de la correspondance transmise par monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, à monsieur Roger Vaillancourt, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, nous informant de leur appui en regard de leur projet pour l'implantation d'une industrie à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.
- Monsieur Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, nous informe que le MAMOT leur a signifié que les modifications apportées par le RCI 199-14 sont maintenant en vigueur. En bref, cela implique :
  - les 65 îlots déstructurés sont en vigueur (usage résidentiel : unifamiliale détachée);
  - une affectation agricole dynamique et une affectation agroforestière;
  - La fin des demandes d'autorisation par les citoyens à la CPTAQ pour un usage non agricole en zone agricole provinciale (des mesures transitoires dans le RCI ont été introduites).



- Suite à la transmission de la résolution numéro 2014-07-187 à la Société Canadienne des Postes leur demandant de ne pas procéder à de coupures de poste afin que le service soit disponible tous les vendredis en après-midi ainsi que les samedis en avant-midi, celle-ci nous informe que leur objectif est de servir les gens de notre communauté pendant les heures où ils ont le plus besoin du bureau de poste. Après un examen minutieux de leur part, la Société a pu déterminer que la clientèle locale est très restreinte les samedis. Postes Canada envisage donc de fermer notre bureau de poste les samedis seulement.
- **Transport Vas-Y inc.** invite le maire à un 5 à 7 avec cocktail dinatoire pour souligner leur 25e anniversaire qui aura lieu le mercredi 15 octobre 2014, à la salle des Iles de l'Hôtel Levesque à Rivière-du-Loup.

### 3.4. COMPTES

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de juillet 2014, pour un total de 183 311,10 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'adm. et autres départements :	2 506.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	522.61 \$
c) Dépenses de loisirs :	1 062.00 \$

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 296 840,87 \$ tels qu'inscrits au registre des achats au 31 juillet 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites aux registres des achats du 31 juillet 2014 au montant de 296 840,87 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3.5. SOUSSIONS POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 225 000 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 433-14

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte l'offre qui lui est faite par la **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 26 août 2014 au montant de 225 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 433-14. Ce billet est émis au prix de 98,38300 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :



19 900 \$	1,70 %	26 août 2015
20 400 \$	1,95 %	26 août 2016
21 000 \$	2,10 %	26 août 2017
21 600 \$	2,25 %	26 août 2018
142 100 \$	2,50 %	26 août 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**3.6. EMPRUNT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 225 000 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 433-14**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup souhaite emprunter par billet un montant total de 225 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
433-14	225 000 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 225 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 433-14 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 26 août 2014;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	19 900 \$
2016	20 400 \$
2017	21 000 \$
2018	21 600 \$
2019	22 100 \$(à payer en 2019)
2019	120 000 \$ (à renouveler)



**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 433-14, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3.7. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLES POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

D'accepter la soumission présentée par **Malette, comptables agréés**, pour les services professionnels concernant la vérification des livres et comptes de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour les exercices se terminant les 31 décembre 2014, 2015 et 2016. Les couts des honoraires pour les travaux de vérification sont :

	États financiers	Redditions de comptes	
		PAERRL	Recyc-Québec
31 décembre 2014	5 500 \$	525 \$	425 \$
31 décembre 2015	5600 \$	550 \$	450 \$
31 décembre 2016	5 725 \$	575 \$	475 \$

Un montant de 925 \$ s'ajoutera aux montants précédents si le rapport financier est effectué par Malette. De plus, les livres comptables devront être balancés et la majorité des analyses effectuées, sinon, une facture supplémentaire nous sera transmise pour les travaux de comptabilité non effectués par notre personnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3.8. DEMANDE POUR LA TENUE D'UN BAPE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA**

**ATTENDU** que le projet d'oléoduc Énergie Est de Transcanada est l'un des plus importants projets de construction d'infrastructure de l'histoire du pays et que les enjeux sont énormes à plusieurs points de vue et interpellent à la fois les citoyens et le gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que l'oléoduc traversera de nombreux villages et villes incluant les régions métropolitaines de Québec et de Montréal;

**ATTENDU** que le pipeline traversera également de nombreux cours d'eau et écosystèmes sensibles incluant la rivière Outaouais et le fleuve St-Laurent;

**ATTENDU** que les risques associés à la construction et, surtout, les impacts potentiels en cas de déversement doivent être analysés adéquatement;

**ATTENDU** que pour l'instant, le seul processus d'évaluation et de consultation prévu à l'égard de ce projet est celui que mènera l'Office national de l'énergie;

**ATTENDU** que Transcanada a déclaré publiquement qu'elle serait favorable à la tenue d'un BAPE sur l'ensemble du projet d'oléoduc;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu



**QUE** le Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur David Heurtel, de donner un mandat au BAPE, spécifiquement sur le pipeline de Transcanada, soit en élargissant le mandat déjà annoncé à l'égard du port pétrolier de Cacouna, mais il devra être clair que le mandat portera sur les deux projets, puisqu'ils sont distincts.

**QUE** des audiences publiques soient tenues dans les principales communautés qui pourraient être affectées si le projet de pipeline et de port pétrolier va de l'avant (ce qui inclut les risques et impacts de déversements liés au transport par pétroliers sur le Saint-Laurent);

**QUE** dans la foulée d'un examen public du projet de pipeline par le BAPE, le Québec se dote d'un pouvoir d'autorisation, non seulement pour le terminal de Cacouna, mais sur les 700 kilomètres de pipeline prévus sur son territoire. Le Québec ne doit pas accepter que le seul Office national de l'Énergie ait un pouvoir décisionnel sur ce projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 3.9. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS FORT BÉLOUNE**

Correspondance de monsieur Guillaume Dumont du comité organisateur de l'activité "Fort Béloune" nous informant que leur activité se déroulera le dimanche 31 août 2014 et nous demandant la gratuité pour l'emprunt de tables et de chaises ainsi que pour les estrades en bois. Les tables et les chaises seront utilisées sous le chapiteau et ne passeront pas la nuit à l'extérieur.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'accepter de prêter gratuitement au comité organisateur de l'activité "Fort Béloune" environ 100 chaises, 10 tables et 2 estrades en bois pour l'activité qui se déroulera le dimanche 31 août 2014. Les chaises et les tables devront être utilisées sous le chapiteau et ne devront pas passer la nuit à l'extérieur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## 4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### 4.1. **AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE**

**CONSIDÉRANT** l'achat par la Municipalité en mai 2014 d'un camion porteur 10 roues dans le but d'y installer un réservoir de 3 000 gallons d'eau pour notre service incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'autoriser le directeur incendie à faire les démarches et achats nécessaires, tels la fabrication et l'installation d'un réservoir en aluminium sur notre camion porteur 10 roues, etc., afin de rendre conforme pour la protection incendie, notre camion-citerne. Le total des achats et mandats est estimé à 40 000 \$. Les crédits nécessaires seront pris à même le surplus accumulé non autrement réservé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**4.2. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 32000 649	Achat d'un godet 20" pour l'excavatrice	590 \$	400 \$	204 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4.3. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE CAMION À NEIGE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 428-14**

**CONSIDÉRANT** l'achat par la Municipalité en juillet 2014 d'un camion 10 roues usagé avec équipements pour notre service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que des modifications sur cette acquisition sont à faire afin de l'adapter pour nos besoins, tels que la modification de l'attache rapide, achat d'une grille sur la boîte à sel, achat de pneus, etc., le tout évalué à 10 600 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire les démarches et achats nécessaires afin d'adapter le camion et équipements à neige nouvellement acquis conforme à nos besoins. Le total des achats et mandats est estimé à 10 600 \$, taxes exclues.

Les crédits nécessaires seront pris à même l'emprunt effectué dans le cadre du règlement d'emprunt 428-14 et le solde (estimé à environ de 1 000 \$) sera pris à même le fonds d'administration 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4.4. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - SAISON 2014-2015**

Le ministère des Transports nous offre d'exécuter le contrat de déneigement et déglacage pour un montant de 144 632,99 \$ pour la saison 2014-2015. Ce contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

D'accepter l'offre du ministère des Transports, soit que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'exécuter le contrat de déneigement et déglacage saison 2014-2015 pour un montant de 144 632,99 \$.



La municipalité autorise la directrice générale, madame Sylvie Samson, à signer le « Marché », dossier n° 6508-14-4515.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **4.5. INSTALLATION DE DOS-D'ÂNE SUR LA RUE DU COLLÈGE**

**CONSIDÉRANT** que la limite de vitesse sur la rue du Collège n'est pas respectée et qu'il y a lieu de faire des actions afin d'assurer la sécurité des piétons dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que dans ce secteur résidentiel, il y a la présence d'une garderie, d'une école et du centre des loisirs;

**CONSIDÉRANT** qu'il nous a été suggéré à quelques reprises d'installer des dos-d'âne sur la rue du Collège permettant le ralentissement de la circulation automobile;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à installer un dos-d'âne sur la rue du Collège sur 12 pieds de largeur. Le cout estimé pour l'achat des matériaux nécessaires est de 500 \$ incluant les 4 pancartes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **4.6. LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE DU COLLÈGE**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup décrète une limite de vitesse de 30 km sur la rue du Collège, spécifiquement à partir du secteur situé entre l'intersection des rues Gagné et Perreault jusqu'à l'intersection de la rue Principale Nord.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **4.7. LIGNES DE RUES - CHEMIN TACHÉ OUEST ET 3E RANG SUD-DU-LAC**

Des soumissions ont été demandées à deux (2) entreprises pour le lignage des rues pour le chemin Taché Ouest et le 3e Rang Sud-du-Lac. Une seule soumission nous a été transmise, soit celle de l'entreprise **Permaligne Inc.** au cout de 14 013,00 \$ plus taxes ou de 16 111,45 \$ taxes incluses.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'accepter la soumission présentée par **Permaligne Inc.** pour le lignage de rues sur le Chemin Taché Ouest et le 3e Rang Sud-du-Lac. Le prix demandé est de 13 531,41 \$ pour le chemin Taché Ouest et de 2 580,04 \$ pour le 3e Rang Sud-du-Lac, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**4.8. STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

**ATTENDU** l'obligation depuis l'année 2011 de transmettre annuellement au Ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire, un bilan sur l'utilisation de l'eau potable pour les municipalités dotées d'un réseau de distribution de l'eau potable;

**ATTENDU** que chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du formulaire dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

Que le conseil municipal accepte le rapport annuel de l'usage de l'eau potable – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, pour l'année 2013. Ce rapport a été transféré au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**4.9. VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - PROPOSITION DE CAMPOR**

**ATTENDU** la soumission reçue et jugée conforme de l'entreprise **Campor Environnement** pour la collecte, le transport et la disposition des eaux usées provenant d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017;

**ATTENDU** que suite à quelques rencontres tenues avec monsieur Patrick Gagnon directeur général de Campor Inc., quelques modifications à la soumission ont été entendues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la proposition de Campor telle que spécifiée dans leur correspondance du 11 août 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**5.1. DOSSIER SUR LES TRAVAUX PRÉVUS SUR L'ÉCLUSE**

Le maire donne un suivi des démarches concernant le dossier des travaux de l'écluse.

**6. LOISIRS ET CULTURE**



**6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en juillet 2014 et celles prévues en août ainsi qu'une liste des achats à faire autoriser par le Conseil municipal.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Coût	Budget 2014	Solde disponible
1	02 70130 611	<b>Fourniture restaurant loisirs :</b> Achat de matériel pour inventaire de restaurant (chocolat, chips, eau, liqueur, gomme, jujubes, sous-marin, ailes de poulet, etc.)	750 \$	100 \$	-719 \$
2	02 70131 602	<b>Automne à grands pas :</b> Achat de bouteilles d'eau, fruits et légumes, muffins, jus, prix de présence, etc.	250 \$	250 \$	250 \$
3	02 70131 607	<b>Tournoi de baseball des entreprises :</b> Achat de balles, bâton, fourniture de bar, chips, liqueur, eau, chocolat, etc.	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6.2. OUVERTURE DU CENTRE DES LOISIRS - ORGANISATION D'ACTIVITÉS**

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous demandant l'autorisation d'ouvrir le centre des loisirs de 16 h jusqu'à 22 h ou 22 h 30 les jeudis et les vendredis. M. Jalbert nous propose également d'ouvrir lors de certaines parties d'hockey du Canadien de Montréal afin d'attirer le plus de gens possible.

Pour combler les heures de travail, M. Jalbert est prêt à modifier son horaire pour travailler quelques heures pour ce genre d'évènement et d'autres personnes se sont manifestées pour venir travailler des heures sans salaire horaire, mais en gardant les pourboires.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'autoriser le technicien d'intervention en loisirs à organiser des activités de loisirs afin de permettre l'ouverture du centre des loisirs les jeudis et les vendredis de 16 à 22 h. Un sous-comité sera formé afin de superviser l'organisation de ces activités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRE(S)

7.1. RENCONTRES À PRÉVOIR

Rencontres à prévoir :

- Lac à l'épaule : date à décider lors de la séance du 8 septembre 2014;
- CDTE : date à venir;
- Ressources humaines pour révision de l'entente avec le préposé de l'entretien extérieur et pour également discuter de l'engagement d'un (1) ou deux (2) techniciens affecté à la collecte des fosses septiques : date à venir.
- Rencontre avec Tourisme Rivière-du-Loup : jeudi le 4 septembre à 19 h 30 au début de la plénière.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par madame Mélanie Leblond conseillère.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

*En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire

  
Sylvie Samson  
directrice générale

